

DECISION DU MAIRE

N°636

DATE
22 juillet 2026

Signature de la Convention de prêt d'œuvres entre la Ville de Poissy et la Cinémathèque française

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 4^{ème},

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Vu la demande de Marion ABBADIE, Directrice du musée du Jouet de Poissy tendant à l'emprunt de 6 objets des collections de la Cinémathèque française au profit des Musées de la commune de Poissy,

Considérant que le Musée du Jouet de Poissy organise une exposition « Avant le cinéma : La magie des images en mouvement » du 7 octobre 2026 au 4 juillet 2027,

Considérant que dans ce cadre, elle souhaite exposer 6 objets des collections de la Cinémathèque française,

Considérant qu'il y a lieu de faire droit à cette demande,

Considérant qu'il convient de signer une convention prévoyant les droits et obligations de chacune des parties,

DÉCIDE :**Article 1^{er} :**

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition de 6 objets de la Cinémathèque française au profit des musées de la commune de Poissy.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous les documents y afférant avec Frédéric Bonnaud, directeur de la Cinémathèque française, dont le siège social est situé 51 rue de Bercy, 75012 Paris.

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu à compter de sa notification.

Article 4 :

De préciser que le contrat est conclu à titre gratuit.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye et notifiée à l'intéressé.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 24/07/2026